



**SAINTE-THÉRÈSE**

*Ville d'arts, de culture et de savoir*

## DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Remplacement d'un arbre abattu en raison de l'agrile du frêne

### IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE DEMANDEUR

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

### PIÈCES JUSTIFICATIVES

Veillez joindre à votre demande par courriel les pièces justificatives suivantes :

- Une copie du certificat d'autorisation d'abattage reçu suite à votre demande de permis pour abattre un arbre atteint de l'agrile du frêne sur votre terrain;
- La/les facture(s) originale(s) d'achat ou une copie lisible, signée et datée;
- Deux photos de l'arbre planté : une avec vue de l'arbre et du terrain et une autre rapprochée pour voir les détails de l'arbre.

### ATTESTATION DU PROPRIÉTAIRE DEMANDEUR

Je certifie que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts.

### SOUMETTRE VOTRE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Par courriel : [udd@sainte-therese.ca](mailto:udd@sainte-therese.ca)

Veillez envoyer ce formulaire dûment rempli et les pièces justificatives demandées par courriel. Le remboursement vous sera envoyé sous forme de chèque par la poste. Veuillez prévoir un délai de 120 jours pour le traitement de votre demande et l'envoi du chèque.